Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260706-20260706_DCM1-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.07.06
DCM1

Séance du 06 juillet 2026

Date de convocation : 02 juillet 2026
Date d'affichage : 02 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Élodie BERNARD, Valérie CARADEC, Sandrine GUICHOUX, Patricia NORMANT, Sanae NÉDELLEC, Corinne ROSPARS et Karen THOMAS.
MM. David CAUDAL, Jean-Paul HENRY, Laurent JACQUIN, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL, Philippe NÉDELLEC et Philippe SINDE.

M. Jean-Paul HENRY a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Fixation du nombre d'adjoints au Maire
Domaine : 5.1 Election exécutif - Délibération relative à la fixation du nombre d'adjoints au Maire

Exposé

A la suite du déféré préfectoral du 9 avril 2026, le Tribunal administratif de Rennes a, par jugement notifié à la commune le 19 juin 2026, annulé la délibération relative à l'élection des adjoints au Maire ainsi que le tableau du Conseil municipal qui en découlait. Il appartient au Conseil municipal de tirer les conséquences de ce jugement et de reprendre, dans des conditions régulières, les actes nécessaires. Sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN, Maire, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le nombre d'adjoints au Maire. Conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général Des Collectivités Territoriales (CGCT), *le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.*

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 4, le nombre d'adjoints au Maire.

Vote

☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

MAIRIE DE KERGLOFF * 29270 FINISTERE *

Le Maire,
Patrick URIEN.

M. Jean-Paul HENRY,
Secrétaire de séance.